

N° 160 Du 11 floréal an 11

Laissez passer librement Léon abbard marié le 19 janvier 1791 domicilié à Ux municipalité Ux  
natif d'Ux département d'Ux canton de Ux âgé de 29 ans, taille 5 p 10  
d'Ux cheveux bruns sourcils châtains yeux bleus  
front petit nez un peu gros bouche  moyenne menton roud visage ovale

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° 10  
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Joseph de Mauriac en date du 12 floréal et sur l'attestation du citoyen Jayme Raymond demeurant à Aurillac et du citoyen Antoine Meyniel demeurant à Ux lesquels ont signé avec nous. Léon abbard ne s'apelle pas

Raymond Meyniel

N° 161 Du 21 idem

Laissez passer librement Jean Chambon domicilié à Ux municipalité Ux  
natif d'Ux département d'Ux canton de Ux âgé de 17 ans, taille 5 p 10  
d'Ux cheveux bruns sourcils châtains foncés yeux roux et lafoncés  
front roud nez large bouche petite menton petit-roud visage ovale

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° 10  
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Jean Joseph de Mauriac en date du 17 idem et sur l'attestation du citoyen Jean Joseph Tribat demeurant à Aurillac et du citoyen Jean Baptiste Brien demeurant à Ux lesquels ont signé avec nous. Jean Chambon

Chambon

Tribat

N° 162 Du 2 jour

Laissez passer librement Guillaume Brunie domicilié à Ux municipalité Ux  
natif d'Ux département d'Ux canton de Ux âgé de 17 ans, taille 5 p 10  
d'Ux cheveux bruns sourcils châtains yeux bleus  
front bas nez long bouche petite menton pointu visage ovale

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° 10  
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Jean Joseph de Mauriac en date du 5 idem et sur l'attestation du citoyen Jean Absal demeurant à Aurillac et du citoyen Gervais Brunie demeurant à Ux lesquels ont signé avec nous. Guillaume Brunie

Absal

Brunie

Brunie